

Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4317e séance Jeudi 3 mai 2001, à 15 heures

New York

Provisoire

(États-Unis d'Amérique) Président: Membres: Bangladesh M. Chowdhury M. Wang Yingfan M. Valdivieso M. Lavrov M. Levitte M. Ryan Mlle Durrant Mali.... M. Ouane M. Neewoor M. Kolby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . Sir Jeremy Greenstock M. Mahbubani Singapour..... Tunisie..... M. Mejdoub M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 12 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/357)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (parle en anglais): J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Zimbabwe une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jokonya (Zimbabwe) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (parle en anglais): Avant de poursuivre avec la liste des orateurs, j'ai pensé qu'il faudrait indiquer que si un des ministres qui nous rendent visite souhaite prendre à nouveau la parole après les membres du Conseil pour répondre à ce qui a été dit pendant la discussion au Conseil, nous lui en donnerons la possibilité, et je prie sa délégation de bien vouloir en informer le Secrétariat afin que je puisse lui donner la parole lorsque les membres du Conseil auront fini de parler.

M. Wang Yingfan (Chine) (parle en chinois): La délégation chinoise souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, au Ministre d'État et des affaires étrangères de l'Ouganda, à l'Envoyé spécial du Président du Rwanda et au Ministre des finances du Burundi. Nous nous félicitons de leur présence à cette séance publique du Conseil de sécurité.

La délégation chinoise apprécie les efforts entrepris par le Groupe d'experts et par Mme Ba-N'Daw pour soumettre le rapport final sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Nous appuyons le Président du Conseil qui a convoqué cette séance pour entendre les points de vue des parties concernées. Cela contribuera à mettre un terme au pillage et à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

À en juger par les informations pertinentes fournies par le rapport du Groupe, l'exploitation illégale et le pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo sont devenus effrénés et sont étroitement liés à la poursuite du conflit. Sur cette question, à l'instar d'autres pays, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures appropriées pour mettre fin à ce pillage et à cette exploitation illégale et devrait ouvrir la voie à un règlement juste du conflit. Par conséquent, nous appuyons la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour une durée convenable.

Compte tenu de ce que nous avons entendu aujourd'hui à cette séance, nous comprenons que le rapport du Groupe a eu plusieurs répercussions vigoureuses. Tout en appuyant pleinement les efforts du Groupe d'experts, nous pensons également que le rapport pourrait être amélioré. Concernant certains des renseignements fournis dans le rapport, il n'y a pas de distinction nette entre les cas où l'on dispose de preuves concluantes et ceux dont les preuves sont soit inadéquates soit des ouï-dire. Nous espérons que, dans la prochaine phase de ses travaux, le Groupe d'experts appliquera des normes plus strictes. Il devrait, en particulier, mettre l'accent sur le pillage et l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo, traiter des principales questions importantes et fonder ses conclusions sur des preuves solides.

Pour assurer son développement interne et parvenir à régler rapidement le conflit, la République démocratique du Congo, en tant qu'État souverain, doit exploiter ses propres ressources naturelles. Lier toute l'exploitation des ressources naturelles en République démocratique du Congo à la poursuite du conflit contredirait les faits et ne contribuerait pas à régler le problème de l'exploitation illégale des ressources. Le conflit en République démocratique du Congo est complexe, et comporte des questions comme le retrait des troupes étrangères, le dialogue politique interne, le désarmement des groupes armés, la réconciliation nationale et les préoccupations en matière de sécurité de la République démocratique du Congo et de ses voisins. Dans une large mesure, ces questions sont reliées entre elles et ont une incidence l'une sur l'autre.

Les membres de la communauté internationale, et en particulier les pays de la région des Grands Lacs, doivent travailler de concert. Les signataires de l'Accord de Lusaka doivent l'appliquer avec sérieux et traduire rapidement en actes les engagements qui en découlent. Afin de régler le conflit en République démocratique du Congo, il sera nécessaire, à long terme,

de parvenir à la réconciliation entre toutes les nationalités et toutes les forces politiques à l'intérieur du pays.

En ce qui concerne l'environnement externe, tous les pays de la région des Grands Lacs doivent jouir de la paix et de la stabilité sur la base de normes internationales comme le respect mutuel de la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires interne des États; ils doivent aussi coexister dans la paix et établir des relations inter-États normales. Nous avons noté que la situation dans la région des Grands Lacs s'est quelque peu améliorée récemment. Les pays de la région ont eu des contacts accrus et ont fait des efforts positifs pour améliorer les relations entre les États. Nous espérons que les parties au conflit seront attachées à l'impulsion vers la paix qui a été si difficilement acquise, qu'elles prendront des mesures positives de façon dynamique et déterminée avec une vision et un courage diplomatiques, et qu'elles feront des efforts efficaces pour mettre fin au conflit dès que possible et établir un environnement pacifique et amical propice à l'existence et au développement continus de la région des Grands Lacs.

La République démocratique du Congo est embourbée depuis longtemps dans un conflit inextricable. Le pays et sa population ont connu d'énormes difficultés et sont confrontés à des défis considérables s'agissant de mettre un terme au conflit et de parvenir à la paix. Les tâches qui les attendent après le conflit, qui consistent à éliminer la pauvreté, à réaliser la réconciliation nationale et à consolider la paix, seront des plus difficiles. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer et d'assister la République démocratique du Congo par tous les moyens possibles.

Le Gouvernement et le peuple chinois travailleront, comme toujours, avec la communauté internationale et continueront de déployer des efforts inlassables à cet égard.

M. Valdivieso (Colombie) (parle en espagnol): Ma délégation souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de la sagesse dont vous avez fait preuve en plaçant ce débat parmi les priorités du programme du Conseil pour ce mois. La question de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo est à l'évidence liée à la création d'un climat de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs.

Nous tenons à signaler que nous sommes très heureux de la présence parmi nous des Ministres du

Burundi, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda; de l'Envoyé du Président du Rwanda et des membres du Groupe d'experts qui a élaboré le rapport. Nous avons écouté avec attention et intérêt les déclarations faites par les distingués représentants de ces pays, car elles ont permis au Conseil et aux autorités de mon pays d'avoir une meilleure idée de la réalité concernant la situation préoccupante décrite dans le rapport.

L'exploitation des ressources naturelles du Congo fait l'objet de notre débat aujourd'hui en raison de son lien étroit avec la poursuite du conflit qui continue de saigner à blanc ce pays. Selon les chiffres récents, et comme cela a également été mentionné au cours de cette séance, ce conflit a fait, directement ou indirectement, plus de 2,5 millions de victimes depuis 1998. Les combats ont fait, de façon directe, 200 000 morts. Les autres décès sont attribuables à la famine et aux maladies qui ont affligé la population dans les lieux inhospitaliers où elle a dû se réfugier pour fuir la violence.

Dans de telles circonstances, des faits tragiques surviennent, comme l'attaque survenue la semaine dernière contre les employés du Comité international de la Croix-Rouge, qui a été mentionnée par de nombreux orateurs. Nous exprimons nos condoléances aux Congolais et aux autres familles qui ont perdu des êtres chers, et nous souhaitons remercier ceux qui ont exprimé leur tristesse et leur solidarité avec nous pour le compatriote que nous avons perdu dans cet incident.

Ma délégation estime qu'en principe, l'exploitation des ressources minérales, forestières ou agricoles d'un pays – que ce soit fait de façon légale ou illégale – qui contribue à entraîner une tragédie ayant de telles proportions doit être condamnée par la communauté internationale. Il est inacceptable que des millions de personnes doivent vivre dans la crainte et la pauvreté, au milieu de la richesse naturelle de leur pays.

Le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo nous pousse également à faire les observations suivantes.

Premièrement, nous estimons que le Secrétaire général a suivi les critères établis par le Conseil pour sélectionner le Groupe d'experts, présidé par Mme Ba-N'Daw. Nous sommes favorables à la prorogation de son mandat pour trois mois, et nous attendons avec intérêt son rapport final.

Deuxièmement, nous avons trouvé ahurissantes les informations et les données fournies dans le rapport sur les personnes, les groupes armés et les pays qui exploitent et commercialisent les ressources du Congo dans le but de financer le conflit. Sans nous prononcer sur les preuves présentées, que notre Gouvernement et notre mission étudient, analysent et évaluent en ce moment, nous sommes d'avis que les gouvernements et les groupes mentionnés devraient mener eux-mêmes une enquête sur ces données et en communiquer les résultats au Groupe d'experts durant les prochains mois de son mandat.

Troisièmement, nous reconnaissons que, depuis un certain temps et en raison de sa situation géographique, la région orientale du Congo a des liens économiques très étroits avec les pays voisins. Ainsi, nous ne sommes pas surpris qu'il y ait un commerce d'importexport actif dans cette région. Il est toutefois approprié de préserver les avantages mutuels de tels échanges, afin de permettre la reconstruction future de l'économie dans la région des Grands Lacs. Toute conférence de paix pour cette région devra tenir compte de cet aspect.

Quatrièmement enfin, nous avons pris note des sanctions que proposent les auteurs du rapport. Les sanctions sont, en effet, un mécanisme légitime dont dispose le Conseil de sécurité pour provoquer des changements de comportement chez les protagonistes armés dans les situations de conflit. Néanmoins, avant d'envisager de recourir à un tel mécanisme, nous avons toujours prôné la tenue d'un dialogue respectueux et propice à la coopération avec la communauté internationale, comme celui que nous avons aujourd'hui. Nous espérons que ce sera là la procédure qui sera suivie.

Je voudrais conclure en exprimant la conviction que toutes les mesures que prendrait le Conseil à l'égard de la question à l'examen aujourd'hui doivent se situer dans le cadre d'un effort vigoureux pour parvenir à une paix durable en République démocratique du Congo, une paix qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays qui appartiennent à la région des Grands Lacs, et en même temps qui tienne compte de leurs intérêts légitimes en matière de sécurité.

Dans cet esprit, ma délégation a souhaité faire partie de la prochaine mission du Conseil de sécurité qui va se rendre dans cette région de l'Afrique. M. Kolby (Norvège) (parle en anglais): Le Gouvernement norvégien se félicite de ce débat ouvert sur la question importante de l'examen du lien entre l'exploitation des ressources naturelles en République démocratique du Congo et la poursuite du conflit tragique dans la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons de la participation, aujourd'hui, des ministres de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, participation que nous considérons comme manifestant leur détermination à l'égard de cette question et leur engagement en faveur d'un règlement pacifique du conflit.

Nous remercions le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo de son rapport qui nous informe de manière approfondie de la complexité du conflit et nous donne amplement matière à réflexion pour la suite de nos débats. Avant de faire des observations sur le rapport du Groupe, je voudrais cependant faire quelques observations générales.

La Norvège note avec inquiétude le prix terrible que le conflit impose au peuple, à l'économie et à l'environnement de la République démocratique du Congo, et nous demeurons très préoccupés par l'absence de gouvernance et la poursuite de la violence, notamment dans l'est du pays. Le Gouvernement norvégien condamne avec fermeté les meurtres récents de membres du Comité international de la Croix-Rouge dans la Province orientale, et insiste sur la nécessité de faire assumer aux coupables la responsabilité de leurs crimes odieux. La Norvège appelle les parties à assurer la sûreté de l'ensemble du personnel international qui tente d'aider la région à parvenir à la paix, à la sécurité et au développement.

En outre, la Norvège continue de croire que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka reste la voie d'un règlement pacifique et durable du conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Nous espérons certainement que les pays et les divers groupes rebelles engagés dans le conflit n'oublieront pas cet élément essentiel. Nous continuons d'exhorter les parties à explorer minutieusement tous les moyens politiques possibles qui permettraient de trouver un règlement pacifique. À notre avis, les parties au conflit ont pris des mesures importantes depuis l'adoption de la résolution 1341 (2001) du Conseil de sécurité, en février dernier. Les parties ont entamé le processus de dégagement, et le déploiement des obser-

vateurs de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et des officiers de liaison se poursuit. Toutefois, d'autres aspects essentiels du processus de paix, notamment la démobilisation, le désarmement, la réhabilitation et la réinsertion des forces négatives opérant dans la région, ainsi qu'un dialogue intercongolais constructif menant à une gouvernance efficace de la République démocratique du Congo, restent indispensables. Nous espérons qu'en vue de réaliser de véritables progrès en la matière, les parties feront montre de nouvelles manifestations de volonté politique et poursuivront des efforts communs.

Les efforts visant à rétablir des relations pacifiques dans la région des Grands Lacs doivent tenir dûment compte des programmes économiques en conflit. Le rapport du Groupe indique une exploitation illégale considérable des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Nous trouvons cela déplorable et appelons toutes les parties à cesser sans retard toutes les activités d'exploitation qui alimentent le conflit en République démocratique du Congo. À cet égard, nous voudrions faire quelques observations concernant la coopération avec le Groupe d'experts. Dans les deux rapports – le rapport intérimaire du 16 janvier et le rapport du 12 avril – le Groupe se plaint de l'absence de coopération de certains pays, de certains individus et de certaines entreprises privées. Nous regrettons que le Groupe ait dû faire face au fait que « la masse des données recueillies est très déséquilibrée » (S/2001/ 357, par. 11), et que « ce déséquilibre se sent dans le rapport » (id.). Nous voudrions exhorter toutes les parties à coopérer pleinement et à remettre le plus tôt possible des données pertinentes au Groupe d'experts. Nous devrons toujours nous demander ce qui a bien pu être omis dans un rapport comme celui-ci. Des informations venues à notre attention indiquent que certaines sociétés privées engagées dans l'exploitation ne sont pas mentionnées dans le rapport. Nous aimerions demander au Groupe d'experts d'examiner la question.

Plusieurs membres du Conseil de sécurité ont demandé au Président du Groupe d'experts de fournir au Conseil une présentation plus ferme des conclusions, en séparant les faits établis des informations moins assurées. Il est très difficile pour les membres du Conseil de faire la distinction entre des informations et des accusations basées sur des données primaires qui peuvent lier, en toute certitude, les parties accusées à l'exploitation illégale, et les parties du rapport fondées sur des renseignements obtenus au cours d'interviews.

Si possible, la prochaine présentation devrait s'appuyer sur des preuves contre les personnes impliquées.

Nous sommes d'accord avec l'hypothèse soustendant le mandat du Groupe d'experts, à savoir que les parties au conflit sont motivées par le désir de contrôler les ressources naturelles et d'en tirer profit. Par ailleurs, nous prenons acte des indications que les parties financent leurs armées et leurs opérations militaires grâce à l'exploitation de ces ressources. C'est ce qu'indiquent les conclusions et les recommandations initiales du Groupe. Ma délégation appuie une prorogation de trois mois du mandat du Groupe d'experts afin qu'il puisse achever ses travaux. Le Conseil jugera très grave une confirmation ultérieure par le Groupe - n'admettant pas le moindre doute - que des pays de la région et d'autres acteurs continuent de prendre part aux activités d'exploitation qui alimentent le conflit en République démocratique du Congo.

En conclusion, nous prions instamment les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de maintenir l'élan acquis ces derniers mois, et nous espérons que le dialogue sur les mesures à venir se poursuivra après la mission du Conseil de sécurité dans la région. Nous pensons que le plein engagement de toutes les parties concernées dans des négociations pacifiques restera indispensable dans la recherche d'une solution durable au conflit.

M. Chowdhury (Bangladesh) (parle en anglais): Le Bangladesh vous transmet ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes certains que sous votre direction et sous celle des États-Unis, nous aurons une présidence efficace.

Nous nous réunissons ici dans le contexte du meurtre à Bunia de six membres du personnel humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge. Rien ne peut excuser des actes aussi odieux. Ma délégation transmet ses sincères condoléances aux familles éprouvées. Nous exigeons qu'une enquête ait rapidement lieu sur cet incident, afin que les responsables soient traduits en justice sans retard.

Nous sommes très heureux d'accueillir les ministres de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Burundi et l'Envoyé spécial du Rwanda, qui sont parmi nous aujourd'hui pour examiner une question d'une grande importance pour la paix en République démocratique du Congo.

Mme Safatiou Ba-N'Daw, Présidente du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, et ses collègues du Groupe – M. François Ekoko, M. Mel Holt, M. Henri Maire et M. Moustapha Tall – méritent nos félicitations pour leur courage et leur souci de remplir le mandat que leur a confié le Conseil. Leur rapport détaillé et leurs conclusions et recommandations ont une importance essentielle, notamment du fait des progrès que l'on constate actuellement dans le processus de paix en République démocratique du Congo.

Nous allons limiter nos observations à cinq questions. La première concerne les conclusions et recommandations du Groupe. Le Groupe a conclu que le pillage des ressources de la République démocratique du Congo se poursuit et qu'il y a un lien évident entre l'exploitation illégale et la poursuite de la guerre. Si cette conclusion vient à être considérée comme irréfutable, tous les intéressés devront assumer leurs responsabilités et prendre les mesures visant à rompre le lien entre l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo et la poursuite de la guerre.

Les conclusions du Groupe dans le rapport actuel devraient être examinées, en prenant pleinement en compte les vues des pays concernés et d'autres parties en cause. Des questions ont été posées quant à la méthodologie utilisée, la qualité des preuves ou la nature des conclusions. En fait, l'objet essentiel de la réunion d'aujourd'hui est d'entendre les divers points de vues. Le Groupe aura bien travaillé s'il peut corroborer ses conclusions contre les désaveux émis.

Les constatations et les conclusions de tels groupes d'experts ont de graves implications pour les objectifs visés par le Conseil de sécurité. Nous soulignons que les rapports de groupes d'experts, publiés au nom des Nations Unies, doivent satisfaire aux normes de preuve et à d'autres normes pertinentes. Un groupe doit être en mesure à la fois d'enquêter et de présenter ses conclusions dans une indépendance et une objectivité absolues.

La deuxième question est la définition de l'illégalité. Nous avons pris note de la définition de l'exploitation illégale par le Groupe. On nous dit que la définition ne semble pas conforme aux dispositions de l'Accord de Lusaka. Des questions se posent pour ce qui est de la légalité ou de l'illégalité de l'exploitation

des ressources dans les zones sous contrôle des rebelles. La question se pose car certains des mouvements rebelles sont signataires de l'Accord de Lusaka.

La troisième question concerne la réponse immédiate du Conseil, des parties intéressées, et des États Membres aux conclusions et aux recommandations. Comme réaction intérimaire, le Conseil devrait appeler à une cessation immédiate de l'exploitation illégale des ressources minérales et autres ressources de la République démocratique du Congo. Le Groupe recommande un certain nombre de mesures que les États Membres, à notre avis, peuvent prendre unilatéralement à ce stade. Il s'agit de l'importation, de l'exportation et du transport de certains minéraux et de transactions financières mises en question. Les pays engagés pourraient également envisager de déclarer un moratoire immédiat sur la fourniture d'armes et de tout matériel militaire aux groupes rebelles actifs en République démocratique du Congo.

Une question qui nous préoccupe singulièrement est celle du bois. Le monde est conscient des diamants de la guerre ou des matières premières de grande valeur. Mais on nous révèle aussi que le pillage s'étend à des produits de masse comme le bois et les produits forestiers non ligneux. Nous appuyons la recommandation du Groupe que les pays concernés devraient, selon la pratique internationale, déclarer au Forum intergouvernemental sur les forêts les origines du bois transporté depuis leurs ports, et indiquer les documents de certification du bois. Le bois et les produits forestiers non ligneux en provenance des zones de conflit devraient être déclarés « bois et produits forestiers non ligneux de la guerre ». Des mesures positives semblables pourraient également être envisagées par les importateurs.

L'exigence du Conseil pour des mesures intérimaires de ce genre devrait s'étendre à tous les acteurs engagés dans les activités illégales : gouvernements, forces armées, individus et entreprises publiques ou privées engagées directement ou indirectement dans l'extraction, le transport, l'importation et l'exportation des ressources de la République démocratique du Congo.

La quatrième question concerne les nouvelles mesures du Conseil. Toute mesure spécifique du Conseil devrait suivre l'examen de l'additif au rapport que le Groupe devra présenter avant l'expiration de son mandat prorogé. Le Groupe devra réagir aux observations de ceux dont parle le rapport, mettre à jour les

données et terminer les tâches inachevées dans les secteurs encore à l'enquête. Toute action du Conseil sous forme de mesures appropriées ne pourra suivre qu'après que des preuves concluantes seront disponibles et que les parties responsables des activités illégales auront manqué de prendre des mesures rectificatives ou de se conformer aux demandes du Conseil.

Enfin, nous voudrions souligner que la République démocratique du Congo devrait avoir pleine souveraineté sur ses ressources naturelles; leur exploitation, illégale ou autre, par des acteurs extérieurs ne devrait pas contribuer à maintenir un état de guerre.

L'objectif du Conseil dans cette question est de faciliter le processus de paix; il devrait donc prendre toutes les mesures appropriées à cette fin.

M. Mahbubani (Singapour) (parle en anglais): Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue aux ministres de la République démocratique du Congo, du Burundi et de l'Ouganda, ainsi qu'à l'Envoyé spécial du Rwanda. Je pense que cette participation à un niveau élevé montre bien l'importance du débat d'aujourd'hui.

Nous aimerions également partager le sentiment de choc et d'horreur déjà exprimé par de nombreux collègues concernant l'assassinat du personnel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR); nous espérons que des mesures efficaces pourront être prises pour remédier à cette situation.

L'avantage de parler tard dans le débat est qu'un grand nombre des observations que nous souhaitions faire ont déjà été abordées par nos collègues, comme l'Ambassadeur Chowdhury à l'instant qui nous a dit que nous devons tous réaffirmer l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo, et que l'exploitation et le pillage des ressources sont inacceptables. Donc, pour l'instant, nous n'aurons que deux observations supplémentaires à présenter au débat.

La première que nous voulons faire est que le Groupe d'experts, en présentant son rapport (S/2001/357) au Conseil, nous a remis ce que l'on pourrait appeler un dossier brûlant car il crée un dilemme au Conseil qui est le suivant : si le contenu du rapport et les conclusions du Groupe sont corrects – et j'ai bien dit « si » car, en tant que délégation nationale, nous ne disposons pas des moyens nécessaires pour vérifier, confirmer ou infirmer les conclusions de ce

rapport – le Conseil a l'obligation de prendre des mesures pour donner suite aux points soulevés dans le rapport. S'ils ne sont pas corrects, nous avons alors également, en tant qu'institution, l'obligation de rétablir la vérité et de veiller à ce qu'aucune impression fausse ou erronée ne subsiste.

Franchement, nous ne savons pas très bien quel poids institutionnel nous pouvons avoir en tant que Conseil pour nous assurer de l'exactitude de ce qui figure dans le rapport; mais il faudra que cette vérification soit faite. De toute évidence, avant que le Conseil ne décide, nous devons être certains que ses décisions reposent sur des faits établis et sur un soin minutieux. Je suis heureux que cela ait déjà été dit dans plusieurs des interventions faites à la suite de la présentation des conclusions du Groupe d'experts.

Nous avons déjà, en quelque sorte, gagné un peu de temps. En donnant au Groupe une prorogation de trois mois, nous espérons qu'il fera tout pour répondre aux points soulevés aujourd'hui – et je suis heureux que les membres du Groupe aient pu entendre les déclarations prononcées à la fois par les membres du Conseil et par les envoyés spéciaux ici présents – afin que lorsqu'il reviendra devant nous dans trois mois, ce Groupe soit mieux placé, nous l'espérons, pour répondre efficacement et convenablement aux nombreuses assertions dures faites dans ce rapport.

La deuxième remarque que je tiens à faire est que, lorsqu'on examine cette question dans son ensemble, il faut être conscient du fait que, d'une certaine mesure, la question de l'exploitation des ressources naturelles n'est en fait qu'une des dimensions du conflit dont nous traitons. Il serait peut être utile de se reporter à une citation extraite d'un livre récent dont l'auteur est Michael T. Klare. Ce livre qui vient de paraître s'intitule Resource Wars: The New Landscape of Global Conflict.

« Les zones autrefois colonisées où la puissance occupante a détruit les institutions locales, pillé le pays de ses ressources humaines et matérielles et est partie sans jeter les bases de gouvernements nationaux efficaces et autofinancés sont particulièrement vulnérables... lorsqu'une rébellion éclate, souvent les combats évoluent en un conflit portant sur les ressources. »

Dans le cas de la République démocratique du Congo, cet héritage d'exploitation a commencé il y a plus de 100 ans lorsque le Roi Léopold II de Belgique

a colonisé la région dont il a fait son fief personnel et a commencé l'exploitation systématique de ses richesses naturelles. Plus récemment, les répercussions du génocide rwandais en 1994 et les rébellions de 1996 et 1998 n'ont fait que compliquer encore la situation et ont transformé les activités économiques et les réseaux commerciaux dans la région.

De toute évidence, lorsque nous essayons d'analyser la situation dans la région nous nous heurtons à des problèmes profondément enracinés. Il est peu probable que nous puissions le faire explicitement dans une séance publique comme celle-ci. Mais nous sommes heureux de constater que la retraite que nous allons faire ce week-end avec le Secrétaire général nous permettra d'aborder les questions ayant trait à la République démocratique du Congo. J'espère que dans le cadre de ce débat nous examinerons ouvertement certaines des questions difficiles que nous ne pouvons pas examiner dans le cadre d'une séance publique comme celle-ci.

Enfin, permettez-moi de dire officiellement que nous appuyons la déclaration présidentielle qui sera faite à l'issue de la séance.

Mlle Durrant (Jamaïque) (parle en anglais): Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter d'avoir organisé cette séance publique sur la question de la situation concernant la République démocratique du Congo. En effet, celle-ci nous donne la possibilité d'examiner dans la transparence la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et le lien qu'elle a avec la poursuite du conflit dans ce pays ainsi que les conséquences qui en découlent pour toute la région des Grands Lacs.

Ma délégation tient à remercier Mme Ba-N'Daw d'avoir présenté le rapport du Groupe d'experts mis en place par le Secrétaire général à la demande du Conseil. Nous nous rendons fort bien compte, sur la base du rapport ainsi que de la présentation qu'en a faite Mme Ba-N'Daw que la tâche des experts a été fort difficile.

Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour saluer la présence au Conseil des Ministres de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. Nous avons pris bonne note de leurs déclarations car ma délégation pense qu'il est important que ceux qui ont un intérêt direct dans ce

rapport soient entendus par le Conseil avant qu'une décision quelconque ne soit prise.

Ma délégation a constaté que le rapport renferme des allégations troublantes concernant l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Ces allégations se rapportent à des questions financières et économiques, au commerce du diamant, aux forêts et au bois d'œuvre. Nous avons constaté qu'elles sont d'une nature extrêmement grave et doivent être étudiées en tenant compte des observations formulées ce matin par les représentants des gouvernements concernés. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination manifestée par plusieurs ministres qui ont demandé que des enquêtes soient menées et qui ont indiqué que, lorsque l'on trouvera des coupables, ils seront traduits en justice.

Les recommandations du Groupe d'experts tournent autour de six grands sujets, et leurs implications sont très graves. C'est dans ce contexte que nous appuyons la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour une nouvelle période de trois mois pour lui permettre d'achever son travail. Ce ne sera qu'alors que le Conseil pourra examiner les recommandations et les nouvelles conclusions du Groupe d'experts afin de pouvoir se prononcer de la manière qui conviendra.

Ma délégation appuie les mesures qui vont être prises par le Groupe d'experts sur la base de son plan d'action, ainsi que celles qui figurent dans la déclaration que fera le Président à l'issue de ce débat.

Nous restons très préoccupés par la situation en République démocratique du Congo, car étant donné le nombre de personnes qu'elle touche, et notamment les deux millions et plus de personnes déplacées et de réfugiés dans les États voisins, nous avons, à plus d'une reprise, attiré l'attention sur l'immense tragédie humanitaire qui se prépare.

Nous sommes heureux que des progrès aient été réalisés en vue de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Nous pensons que la mission que le Conseil va effectuer dans cette région au cours de ce mois apportera une contribution importante aux mesures futures que le Conseil prendra pour appuyer l'application de l'Accord de Lusaka.

Pour l'instant, ma délégation tient à exprimer ses très sincères condoléances aux familles des membres du personnel du Comité international de la Croix-Rouge ainsi qu'aux Gouvernements de la République

démocratique du Congo, de la Colombie et de la Suisse. Les personnes qui ont perdu la vie en défendant la cause de la paix nous rappellent les difficultés considérables dans lesquelles les agents humanitaires, qui se rendent dans des régions où souvent on n'envoie même pas les Casques bleus, accomplissent leur travail au nom de la communauté internationale.

Le débat d'aujourd'hui montre clairement une chose, à savoir la nécessité d'instaurer une paix globale et durable en République démocratique du Congo dans un contexte régional qui concerne l'ensemble de la région des Grands Lacs. Nous attendons ce jour avec impatience, et nous continuerons à aider la population de la République démocratique du Congo et des États voisins alors que la communauté internationale cherche à ramener la paix dans cette région déchirée par la guerre.

À nouveau, nous soulignons le fait qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise en République démocratique du Congo. Il importe donc que nous continuions d'appuyer les mesures allant dans le sens de la réconciliation nationale.

M. Neewoor (Maurice) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mai. Nous sommes persuadés que la présidence américaine du Conseil sera extrêmement productive et fructueuse. Nous vous remercions également d'avoir organisé cette importante séance publique pour y discuter du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo par les diverses parties participant au conflit dans ce pays.

Cette séance publique est une occasion importante pour toutes les parties intéressées pour faire librement des commentaires sur le contenu du rapport, et les vues exprimées ici aideront certainement le Conseil de sécurité à élaborer ses actions futures.

À cet égard, ma délégation est très heureuse de souhaiter la bienvenue dans la salle du Conseil à M. Leonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Amama Mbabazi, Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération régionale de l'Ouganda, M. Charles Nihangaza, Ministre des finances du Burundi et M. Patrick Mazimpaka, Envoyé spécial du Président de la République rwandaise.

Par ailleurs, nous apprécions vivement la présence de la Présidente, Mme Safiatou Ba-N'daw, et des membres du Groupe sur la République démocratique du Congo.

Ma délégation rend hommage à la Présidente et aux autres membres du Groupe pour le rapport exhaustif qu'ils nous ont présenté dans le cadre de leur important mandat. Nous devons tous reconnaître que le Groupe a été chargé d'une tâche extrêmement complexe et imposante. Nous remercions ses membres pour le dévouement et le courage dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs responsabilités.

Un rapport de cette nature, basé sur des enquêtes réalisées dans le contexte difficile que nous connaissons tous, sera évidement contesté par les parties concernées. Il peut y avoir des critiques sur la forme, la méthode et la profondeur des enquêtes menées ainsi que sur les conclusions, recommandations et commentaires figurant dans le rapport.

Dans certains cas, les critiques peuvent être réelles et justifiées et, dans d'autres, elles peuvent n'être que superficielles. Mais, de façon générale, le rapport confirme indubitablement qu'il existe une exploitation illégale et à grande échelle des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, notamment des diamants, de la colombotantalite, du cuivre, du cobalt, du bois et de l'or, et qu'il y a un lien entres ces activités illégales et le conflit en République démocratique du Congo.

La République démocratique du Congo est une nation souveraine, et les ressources du pays n'appartiennent qu'à son peuple. Il est regrettable que cet important pays africain soit plongé dans un conflit depuis quelques années et que plusieurs pays voisins y aient pris part pour une raison ou une autre. Il est triste de voir que le conflit a permis à de nombreuses parties de piller les ressources du Congo, surtout au moment où le pays se trouve en situation de crise. Nous exhortons toutes les parties concernées à mettre fin sans délai à leurs activités illégales au Congo.

S'agissant du rapport du Groupe, ma délégation appuie la proposition de proroger son mandat pour lui permettre de poursuivre et d'achever son important travail. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de coopérer pleinement avec le Groupe et d'assurer la sécurité de ses membres alors qu'il accomplit son important mandat, au nom des Nations Unies.

En attendant, nous appuyons l'idée que le Conseil de sécurité devrait laisser en suspens l'application des mesures recommandées dans le présent rapport jusqu'à ce que le rapport supplémentaire du Groupe soit prêt, à l'issue de la prorogation de trois mois du mandat.

Nous exhortons les gouvernements concernés à prendre les mesures unilatérales qu'ils jugeront nécessaires pour s'assurer que leurs ressortissants ne sont en rien impliqués dans l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo. À cet égard, nous saluons l'initiative prise par le Gouvernement ougandais de procéder à des enquêtes dans le pays.

Le conflit en République démocratique du Congo a non seulement causé d'immenses souffrances au peuple de ce pays, mais il a également affecté la paix et la sécurité régionales. Il a également entravé le développement et le progrès ainsi que la coopération régionale. Ce conflit meurtrier doit cesser et cela ne peut se faire que par la pleine application de l'Accord de Lusaka et le respect intégral des plans de désengagement signés ultérieurement par toutes les parties au conflit. Nous adjurons toutes les parties de tenir leurs engagements à cet égard.

Je ne peux terminer sans exprimer notre vive consternation à la suite du meurtre des employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Bunia. Nous espérons que les parties jouissant d'une influence dans la région aideront à identifier les assassins et à les traduire en justice.

Pour terminer, Maurice appuie la déclaration présidentielle qui devrait être lue à l'issue de cette séance.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le représentant de Maurice des observations qu'il m'a adressées.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je pense que nous avons eu aujourd'hui une discussion très intéressante qui ouvre une nouvelle dimension dans le conflit en République démocratique du Congo, et ma délégation et moi-même avons écouté avec un vif intérêt les interventions de nos invités de la région.

Les États-Unis considèrent que le Groupe a présenté un tableau assez précis de la dimension économique nouvelle et troublante de la crise. Nous pouvons ne pas souscrire à tous les éléments du rapport, mais nous ne pouvons méconnaître cette dimension du conflit si nous voulons la paix en République démocratique du Congo et dans la région. Je suis heureux de noter que nous semblons tous d'accord sur le fait que le Groupe devrait achever ses travaux et s'efforcer d'affiner davantage son rapport au cours des prochains mois.

Le rapport du Groupe nous rappelle que les ressources de la République démocratique du Congo ne sont pas exploitées dans l'intérêt du peuple congolais. Même si nous ne pensons pas que la quête de richesses a été une cause du conflit, nous estimons que la quête débridée des richesses du Congo est une conséquence du conflit. Plus le conflit traîne, plus la distinction entre la cause et la conséquence deviendra floue.

Face à la situation en République démocratique du Congo, nous devrons également bien considérer le rapport imminent du Comité international de secours, qui continue d'indiquer que le conflit en République démocratique du Congo y a accru la mortalité – d'un million de décès par an – depuis son déclenchement. Nous devons également nous rappeler les rapports de notre Secrétaire général et de ses collègues de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, sur les problèmes humanitaires et des droits de l'homme. Enfin, nous nous rappelons avec tristesse et indignation le meurtre, le 26 avril, des employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Il y a deux aspects dans le rapport du Groupe d'experts sur lesquels je voudrais attirer l'attention de la Présidente et de ses collègues dans le cadre de leur future tâche. Il s'agit d'abord de l'inclusion des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et d'Interahamwe dans une catégorie qualifiée de « forces dites négatives ». Bien que nous soyons certains que le Groupe n'a en rien voulu atténuer l'ignominie, aux yeux du Conseil, des auteurs du génocide rwandais, il y a là une regrettable construction linguistique qui, nous l'espérons, sera évitée à l'avenir.

Le deuxième point concerne le kiswahili, présenté à tort comme une langue étrangère, parlé par ceux qui ont envahi la République démocratique du Congo. Le kiswahili est parlé communément au Congo et constitue une lingua franca des activités commerciales et intellectuelles en Afrique de l'Est et centrale. C'est une langue africaine qui lie les Africains dans leurs pays et

leur région, et il est incorrect de la qualifier de langue étrangère en République démocratique du Congo.

Le rapport indique que les actes de ceux qui violent la souveraineté de la République démocratique du Congo sont les plus répréhensibles. Cependant, le rapport indique également que les activités des groupes rebelles congolais, du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de certains de ses alliés contribuent à ces événements troublants. Outre le message selon lequel ceux qui occupent la République démocratique du Congo financent leurs agissements par le biais d'activités illégales ou illicites, nous voyons aussi dans le rapport que le pays reste sujet à des pratiques de corruption nationales et étrangères. S'il y a là un legs colonial, c'est aussi un phénomène d'après l'indépendance. Si les étrangers doivent accepter leur responsabilité dans le pillage des ressources de la République démocratique du Congo, les Congolais d'hier et d'aujourd'hui doivent aussi assumer la leur.

Autre sujet de préoccupation: l'incapacité du Gouvernement zimbabwéen à coopérer avec le Groupe. Nous n'allons pas passer un jugement sur les activités du Gouvernement, mais nous devons nous rappeler les uns aux autres l'obligation de coopérer à ce type d'enquête. Les gouvernements qui ont fourni le plus de coopération sont ceux qui ont ensuite été soumis aux plus lourdes critiques. On ne peut pas laisser se créer pour l'avenir une dynamique par laquelle les gouvernements choisiraient de ne pas coopérer parce qu'ils y verraient leur meilleure option politique.

Je voudrais répéter un point que d'autres intervenants ont déjà noté avant moi, car cela est essentiel à notre discussion d'aujourd'hui et au suivi. Notre objectif n'est pas de punir ou de blâmer; notre objectif est et doit rester la mise en oeuvre fructueuse de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. J'ai pris acte de ce que le Ministre Mbabazi et d'autres ont dit ce matin, à savoir que l'Accord de Lusaka offrait une occasion unique de trouver la paix dans la région. Nous en convenons et souhaitons contribuer à travailler avec tous les partenaires de la région au sein du processus de Lusaka pour en réaliser toutes les possibilités.

La paix fondée sur l'Accord de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité constitue la seule réponse pour la région. C'est pour cette raison que le Conseil de sécurité envoie une mission d'ici la fin du mois dans la région et que nous sommes ici aujourd'hui. Nous pensons que la paix en République démocratique du Congo doit être fondée sur trois piliers : retrait total de toutes les forces étrangères; désarmement, démobilisation, réinstallation et réinsertion de tous les groupes armés, notamment les ex-Forces armées rwandaises et les Interahamwe; et mise en oeuvre d'une nouvelle politique à travers le dialogue intercongolais. Mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et protéger son peuple ne peut pas se faire dans le vide. Il y a des exigences à court et à long terme. Les parties, étrangères et nationales, doivent mettre un terme à de telles activités pour aider à créer un climat propice à la paix. Cependant, les parties congolaises doivent également mettre en place les institutions qui, elles seules, pourront garantir les droits de la personne et assurer le bien-être de la population.

Avec l'élan nouveau du processus de paix, nous espérons que le conflit en République démocratique du Congo prendra bientôt fin. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je me rappelle les paroles d'Abraham Lincoln, prononcées dans les derniers jours de notre cauchemar national :

« Sans vouloir nuire à quiconque, remplis de bienveillance pour tous, efforçons-nous d'achever notre travail, pansons les plaies, aidons le combattant, la veuve et l'orphelin, faisons tout pour chérir une paix juste et durable, parmi nousmêmes et avec toutes les nations ».

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon que j'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Akasaka (Japon) (parle en anglais): D'emblée, je voudrais dire le choc et le profond regret de mon gouvernement après la mort de six membres du Comité international de la Croix-Rouge en République démocratique du Congo, le 27 avril, et transmettre nos sincères condoléances aux familles éprouvées. Des attaques aussi viles contre des travailleurs humanitaires doivent être condamnées.

Avant de présenter des observations sur le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, j'aimerais souligner qu'il est essentiel d'apporter une solution au conflit en Républi-

que démocratique du Congo, conflit dans lequel près de la moitié des pays du continent africain est engagée et où trois millions de vies ont déjà été perdues, non seulement pour les pays directement concernés, mais également pour la paix et la prospérité de l'Afrique dans son ensemble. Le Japon appelle instamment toutes les parties concernées à mettre en oeuvre l'Accord de paix de Lusaka sans plus tarder, et appelle le Conseil de sécurité à déployer tous les efforts afin de mettre en oeuvre intégralement la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

L'exploitation illicite des diamants et autres ressources naturelles doit cesser, car elle représente un des principaux obstacles au règlement du conflit en République démocratique du Congo, et la cause d'hostilités déclarées qui se répètent. En fait, comme l'indique le rapport du Groupe d'experts, l'exploitation des ressources autres que les diamants, y compris des ressources minérales comme l'or, la colombotantalite (« coltan ») et le bois, alimente également le conflit dans la partie orientale du pays. Alors que le rapport dont nous sommes saisis contient nombre de recommandations pour réduire les activités illicites, je voudrais centrer mes observations sur les deux points suivants.

D'abord, le lien entre l'exploitation illicite des ressources naturelles et la prolongation du conflit en République démocratique du Congo doit être envisagé dans un contexte plus large de consolidation de la paix dans la région. Il faudra pour cela une démarche intégrée et générale. En particulier, dans le cadre des efforts menés pour aboutir à un règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité devrait simultanément traiter des problèmes économiques et de sécurité dans les pays voisins – Burundi, Rwanda et Ouganda. Il sera indispensable de poursuivre la consolidation de la paix, le relèvement d'après-conflit, le développement et la démocratisation dans une perspective régionale.

Ensuite, afin d'assurer l'efficacité d'une démarche intégrée au niveau de la région, le Conseil devra assurer une transition sans heurts d'une étape du processus de paix à la suivante, de la solution du conflit à l'édification de la paix d'après-conflit. Il faudra donc une stratégie cohérente tout au long de la période d'engagement des Nations Unies. Il faut éviter toute lacune dans la fourniture de l'assistance internationale nécessaire à chaque étape, particulièrement au moment du passage d'une étape à une autre.

Comme l'indique le rapport récent du Secrétaire général sur la Mission de l'organisation des Nations Unies en République démocratique au Congo (S&2001&373), le Conseil doit à présent commencer à envisager la phase III, qui engage le retrait des forces étrangères et la mise en oeuvre du processus de désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réinstallation des anciens soldats. Dans cette phase de relèvement et de développement, l'assistance sociale et économique sera particulièrement essentielle. Pour assurer qu'elle soit aussi harmonieuse et efficace que possible, il revient au Conseil de sécurité de coopérer plus étroitement avec les principaux pays donateurs, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, et avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Avant de conclure, je voudrais livrer mes observations sur la référence faite dans le rapport aux sociétés situées dans différents pays, y compris le Japon, dont le rapport affirme qu'elles importent du bois sans certification par le biais d'une société forestière ougando-thaïlandaise appelée « DARA-Forest », installée dans la région d'Ituri en République démocratique du Congo. Les autorités japonaises enquêtent sur cette affaire et se féliciteraient de toute preuve concrète que le Groupe d'experts pourrait avoir pour corroborer l'affirmation faite dans le rapport et qui aiderait notre gouvernement dans son enquête. Je souhaite assurer les membres que le Japon fait tout son possible pour que cessent ces pratiques illégales.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le communiqué qui a été diffusé à la fin du Sommet du Groupe des Huit, à Okinawa, en juillet dernier, qui contenait un paragraphe appelant à la suspension de l'exploitation forestière et des pratiques commerciales illégales dans l'intérêt d'une gestion durable de la forêt. Le Japon est déterminé à mettre en oeuvre les dispositions de ce communiqué en coopération avec la communauté internationale.

Le Président (parle en anglais): Le prochain orateur est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Duval (Canada) (parle en anglais): Le Canada se félicite du rapport présenté par le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocrati-

que du Congo (RDC) (S/2001/357). Les membres du Groupe d'experts se sont vus confier une tâche extraordinairement difficile et, par l'entremise de Mme Ba-N'Daw, nous les remercions de leur travail.

Depuis près de trois ans, la République démocratique du Congo est déchirée par un conflit dévastateur d'ampleur régionale, qui fait un nombre effrayant de victimes. Comme en Angola et en Sierra Leone, où l'exploitation illégale des diamants et des autres ressources a contribué à alimenter le conflit, des pillages systématiques des ressources naturelles, qui continuent à entretenir la violence, nous ont été rapportés en République démocratique du Congo. Comme le montre clairement le rapport dont nous sommes saisis, des intérêts économiques sont au coeur même de ce conflit.

La guerre en République démocratique du Congo est un exemple troublant d'un nouveau type de conflit, d'un conflit où la guerre elle-même est devenue une source de profits, où les intérêts économiques entrent en concurrence avec les objectifs politiques et où le but de certains belligérants n'est pas de triompher, mais de poursuivre le conflit et de maintenir des conditions qui permettent aux agissements criminels d'avoir libre cours. Dans un tel contexte, essayer de faire progresser la paix et la sécurité est une tâche titanesque.

(l'orateur poursuit en français)

Le rapport du Groupe d'experts contient des accusations troublantes que le Conseil devra examiner attentivement. Si ces accusations sont fondées, le Conseil devra agir. Dans un premier temps, le Conseil devrait coopérer avec les États Membres qui sont en cause pour s'assurer que des mesures sont prises pour mettre fin au pillage des ressources. Dans un second temps, si ces États Membres refusent de coopérer, le Conseil devra envisager d'appliquer des mesures plus vigoureuses.

Comme plusieurs l'ont souligné, il ne s'agit pas de punir ou de blâmer, mais bien de nous assurer d'une mise en oeuvre des accords de Lusaka et des décisions prises par le Conseil de sécurité. Toute personne, tout gouvernement et tout groupe armé ayant exploité illégalement les ressources naturelles de la République démocratique du Congo et qui, par ses activités, a contribué à perpétuer la guerre dans ce pays, mérite que nous les condamnions. L'exploitation des ressources et l'entretien de la guerre doivent cesser immédiatement. Les progrès réalisés à cet égard seront décisifs pour limiter la circulation des armes dans la région – ce

qui est en soi une condition préalable pour que la paix s'installe.

L'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo contribue directement aux souffrances des populations civiles. Selon le Comité international de secours, jusqu'à trois millions de personnes ont péri, directement ou indirectement, à cause de la guerre. Trois enfants sur quatre en République démocratique du Congo meurent avant l'âge de deux ans. Ceux qui ne meurent pas courent le risque d'être recrutés par des groupes armés qui combattent pour prendre le contrôle de régions riches en ressources. Dans certains cas, ces groupes mènent délibérément des campagnes de terreur au sein des populations civiles et commettent impunément des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Les populations, qui sont obligées de fuir la violence et de quitter leur terre et leur foyer, sont privées de leurs moyens de subsistance, ce qui exacerbe encore la crise humanitaire. Plus de deux millions de personnes sont déplacées sur le territoire de leur pays et on compte des centaines de milliers de réfugiés.

Il faut que toutes ces personnes puissent recevoir une aide humanitaire. Toutes les parties au conflit doivent respecter leurs obligations, et notamment garantir la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire. Le Canada est profondément attristé par le meurtre tragique, la semaine dernière, de six employés de la Croix-Rouge et nos condoléances vont aux familles des victimes. Ces événements nous rappellent que le personnel humanitaire opère souvent dans des milieux difficiles et dangereux et qu'il travaille souvent au péril de sa vie lorsqu'il essaie de fournir une protection et une assistance à ceux qui en ont le plus besoin.

Les signataires de l'Accord de Lusaka, dont plusieurs sont représentés à cette table, doivent, sans plus attendre, mettre fin à ce conflit. La mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est l'unique solution viable à la crise qui frappe la République démocratique du Congo. Le dialogue intercongolais est également déterminant pour la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et il doit s'installer aussi rapidement que possible. Les succès remportés récemment par le facilitateur, au Bureau duquel le Canada a accordé un large soutien, sont encourageants. Nous nous félicitons de la coopération que le Gouvernement de la

République démocratique du Congo a établie aujourd'hui avec le facilitateur.

Le Gouvernement canadien reste totalement attaché au processus de paix en République démocratique du Congo qui, nous l'espérons, ramènera une paix juste et durable dans la région.

Le rapport du Groupe d'experts mérite d'être examiné en profondeur et le mandat du Groupe doit être prorogé afin qu'il puisse achever ses travaux. La communauté internationale doit bien comprendre les causes profondes de ce conflit si elle veut aider les parties à mettre en place des solutions politiques efficaces et à éliminer les incitations économiques à la poursuite de la guerre.

Le Président (parle en anglais): L' orateur suivant est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schori (parle en anglais): J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et occidentale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite également du rapport du Groupe d'experts et nous reconnaissons le travail accompli par le Groupe jusqu'ici et notons avec intérêt les conclusions et les recommandations présentées dans son rapport.

L'Union européenne appuie la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de ce Groupe d'experts pour une période de trois mois. Il est important que ce délai soit accordé au Groupe pour lui permettre, notamment, d'obtenir des informations complémentaires sur des aspects non totalement couverts par le rapport du 12 avril, tels que le rôle de certains acteurs régionaux, de pleinement analyser les données existantes et de recueillir les observations des acteurs et des parties cités dans le rapport. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Conseil de sécurité d'examiner à la fois le rapport actuel et l'additif attendu quand le Groupe fera rapport en août avec une mise à jour de la situation. Nous espérons que ce suivi contribuera au processus de paix en République démocratique du Congo, qui a déjà connu des signes encourageants.

Même s'il est nécessaire de procéder à des enquêtes et à des consultations supplémentaires, l'Union européenne tient aujourd'hui à exprimer officiellement ses préoccupations face aux conclusions générales figurant dans le rapport. Celles-ci révèlent qu'il y a une exploitation illégale largement répandue des ressources naturelles et autres richesses en République démocratique du Congo, et qu'il existe un lien entre l'exploitation et la poursuite du conflit. C'est, en un mot, inacceptable.

L'Union européenne prie instamment les gouvernements et les groupes rebelles d'enquêter sur les renseignements contenus dans le rapport, de prendre des mesures visant à empêcher toute exploitation illégale et de s'abstenir de toute exploitation qui contribue à la poursuite du conflit. Nous demandons également aux autres acteurs, que ce soit des personnes ou des sociétés privées, d'agir de façon responsable et de cesser toute participation à l'exploitation illégale des ressources. Pour sa part, l'Union européenne a pris note des renseignements figurant dans le rapport qui ont précisément trait aux activités présumées de certaines sociétés européennes, et les États membres concernés vont y donner suite.

La séance d'aujourd'hui est cruciale, car il s'agit d'une occasion pour les parties de présenter leurs positions pour réagir au rapport du Groupe d'experts. L'Union européenne apprécie particulièrement la présence ici aujourd'hui des Ministres de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, et je me félicite des annonces faites ce matin par les Ministres de l'Ouganda et du Burundi concernant les enquêtes qui seront menées sur les activités de leurs ressortissants. Nous considérons que cette participation active témoigne de l'engagement de leurs gouvernements d'engager un dialogue constructif sur les questions abordées par le Groupe d'experts. Un tel dialogue politique, aussi bien entre les parties directement concernées qu'entre celles-ci et le Conseil de sécurité, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble, doit être engagé pour permettre la prise de mesures mettant efficacement fin à l'exploitation illégale et à toute exploitation qui alimente le conflit.

Mettre en place un cadre juridique pour une gestion durable des ressources naturelles est crucial pour toute politique de développement à long terme. Au fur et à mesure que la République démocratique du Congo et les pays voisins sortent progressivement de ce conflit dévastateur qui a touché toute la région, les oc-

casions d'investir dans le redressement, la reconstruction et le développement économique vont s'accroître. L'Union européenne demeure prête à répondre à ces besoins, notamment en aidant les pays de la région à mettre en place un cadre durable pour la gestion des ressources.

L'Union européenne réaffirme sa position selon laquelle une paix durable en République démocratique du Congo ne peut être obtenue que par le biais d'un règlement de paix négocié qui soit équitable à l'égard de toutes les parties; du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo, ainsi que des principes démocratiques et des droits de l'homme dans tous les États de la région; et en tenant compte des intérêts en matière de sécurité de la République démocratique du Congo et des pays voisins. Nous réaffirmons que nous appuyons fermement l'Accord de Lusaka, qui est la base consensuelle pour rétablir la paix en République démocratique du Congo et dans la région.

À cet égard, l'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général publié le 17 avril, qui indique que certains progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et qui confirme en particulier que la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo a été lancée. L'Union européenne se félicite également du projet d'envoyer une mission du Conseil de sécurité dans la région au courant de ce mois, et espère que cet engagement actif du Conseil de sécurité pourra aider les parties à prendre les bonnes décisions en faveur de la paix.

L'étude de la corrélation entre les intérêts économiques et les conflits armés est essentielle pour bien comprendre, à l'échelle mondiale, ce qui menace aujourd'hui la paix et la sécurité internationales. L'Union européenne se félicite de l'attention accrue accordée par le Conseil de sécurité à cet aspect de la question dans le contexte d'un certain nombre de conflits qui figurent actuellement à son ordre du jour.

Enfin, je tiens à ajouter ma voix à celles qui ont exprimé aujourd'hui leur tristesse et leur indignation à la suite de l'assassinat de six employés du Comité international de la Croix-Rouge en République démocratique du Congo. Nous exprimons nos condoléances à leurs familles.

Le Président (parle en anglais) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nami-

bie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (parle en anglais): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir organisé cette importante séance.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Greenstock, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil en avril.

Ma délégation souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, aux Ministres de l'Ouganda et du Burundi, ainsi qu'à l'Envoyé spécial du Rwanda.

Je tiens aussi à remercier la Présidente du Groupe d'experts, Mme Ba-N'Daw, d'avoir présenté ce matin le rapport dont nous sommes saisis.

D'emblée, je voudrais exprimer la profonde tristesse de ma délégation et exprimer nos sincères condoléances à la suite du meurtre tragique de six employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) survenu le 26 avril dans la province d'Ituri, dans le Nord-Est de la République démocratique du Congo. Ils sont décédés en apportant une assistance humanitaire si nécessaire au peuple de la République démocratique du Congo. Nous espérons que cette tragédie ne perturbera pas sérieusement l'important travail accompli par le CICR et d'autres organisations humanitaires. Ma délégation condamne le plus fermement possible cet acte lâche, et demande qu'une enquête soit immédiatement menée afin de faire en sorte que les auteurs et leurs instigateurs soient traduits en justice. En outre, ces meurtres doivent être condamnés par tous. Ce dernier incident est une nouvelle preuve des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Contrairement à ce que certaines délégations ont dit ce matin, le Groupe d'experts a produit un rapport objectif, complet et fondé sur des preuves concrètes. Ses méthodes de travail étaient saines et il a abordé la question de façon globale en procédant à des discussions approfondies avec des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. L'utilisation de documents relatifs aux matières premières, souvent produits par les pays eux-

mêmes, et de statistiques essentielles a révélé objectivement les écarts existant entre le volume des exportations et du commerce, avant et durant la guerre en République démocratique du Congo. Cette démarche a permis de confirmer sans l'ombre d'un doute le pillage impitoyable des ressources de la République démocratique du Congo par les pays agresseurs, les groupes rebelles et les personnes, qui va au-delà du commerce normal exercé en vertu d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

En ce qui me concerne, je ne m'attendais pas à ce que l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi disent : « Oui, nous pillons les ressources de la République démocratique du Congo ». Même en 1998, lorsque ces pays ont commencé à agresser la République démocratique du Congo, ils niaient le fait qu'ils avaient des soldats au Congo, puis ils l'ont finalement reconnu. Récemment encore, le Burundi en particulier le niait, jusqu'au moment où il a confirmé au monde qu'il avait retiré trois bataillons du Congo et qu'il en restait deux. Le Conseil de sécurité en est informé, et nous pensons que la communauté internationale ne devrait pas se laisser tromper par de telles dénégations.

En outre, la qualité du rapport reflète le très grand professionnalisme des membres du Groupe qui, tout au long de leur travail, ont respecté des normes très strictes en matière d'établissement de preuves pour étayer leurs résultats. Les conclusions de ce rapport indiquent aussi clairement que l'invasion de la République démocratique du Congo a été le produit de motivations économiques et non pas de préoccupations sécuritaires, comme le prétendaient les envahisseurs. Le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures très fermes pour corriger la situation et pour éviter que des atrocités semblables ne se reproduisent à l'avenir.

Ma délégation appuie pleinement les conclusions du Groupe d'experts. Du début à la fin, le rapport présente des révélations alarmantes, tel que le rôle de certaines institutions financières internationales qui encouragent directement ou indirectement l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Le fait que ces institutions ne se soient jamais interrogées sur l'accroissement des exportations de ressources par les pays agresseurs, et les aient même récompensés en leur accordant le bénéfice de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), alors qu'il était clair qu'ils pillaient les ressources de la République démocratique du Congo, est

extrêmement préoccupant et devrait faire l'objet d'une enquête plus approfondie.

Dès le départ, nous avons dit que le rôle de la Namibie en République démocratique du Congo n'était jamais motivé par des raisons économiques, mais plutôt par le principe qu'il faut aider à défendre un État membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe contre une agression extérieure. Cette action, parfaitement conforme à la Charte des Nations Unies et à la charte de l'Organisation de l'unité africaine, visait à rétablir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

Le Gouvernement namibien appuie les recommandations faites par le Groupe d'experts visant à freiner l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Il est particulièrement important que l'on verse des compensations appropriées à la population de la République démocratique du Congo pour les expropriations de ses biens et pour le pillage général du pays. Le Gouvernement namibien, en outre, appuie la prorogation du mandat du Groupe d'experts, afin que ce dernier puisse procéder à des enquêtes complémentaires.

Le soutien de la Namibie à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe repose sur sa ferme conviction qu'il faut explorer toutes les voies et que toutes les possibilités doivent faire l'objet d'une étude pour favoriser une atmosphère propice à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à ce que l'Accord de Lusaka, les plans de dégagement d'Harare et de Kampala et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient pleinement mis en oeuvre. Il est particulièrement important que soit appliquée la résolution 1304 (2000) qui exige, notamment, la démilitarisation totale de Kisangani.

Le Groupe d'experts est arrivé à une conclusion troublante :

« L'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par des armées étrangères revêt aujourd'hui un caractère aussi bien endogène qu'exogène ... et la constitution d'associations de criminels [est] devenu[e] [chose courante] dans les territoires occupés. Ces organisations, qui ont des ramifications et des liens dans le monde entier, constituent un grave problème de sécurité auquel la région va maintenant devoir faire face. » (S/2001/357, par. 214)

Cette conclusion devrait donner au Conseil le sentiment qu'il y a urgence en la matière et qu'il faut mettre un terme à ces activités criminelles.

Enfin, ma délégation se félicite de la décision prise par le Conseil d'envoyer ce mois-ci une mission dans la région des Grands Lacs. Nous espérons que le résultat de cette visite donnera un nouvel élan au processus de paix en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (parle en arabe): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le moi de mai. Nous saisissons cette occasion pour saluer la richesse du programme de travail que vous avez établi pour ce mois. Dans le même ordre d'idées, j'aimerais féliciter notre ami, Sir Jeremy Greenstock, de sa prestation remarquable à la présidence du Conseil le mois dernier, et des excellents résultats auxquels nous sommes parvenus sous la présidence du Royaume-Uni.

Nous n'avions, initialement, aucune intention de faire une déclaration à la présente réunion du Conseil chargée d'examiner le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (S/2001/357). Nous sommes convaincus de la validité des raisons qui ont amené le Conseil à constituer ce Groupe d'experts, et nous pensons que ce Groupe a déployé des efforts considérables pour établir un rapport digne d'éloges. Nous espérons que le Conseil, dans le cadre de son mandat qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, pourra trouver les moyens appropriés de mettre fin au pillage des ressources de la République démocratique du Congo et de sanctionner les auteurs de ces délits.

Toutefois, à cause du régime ougandais – dont la corruption dégage une puanteur suffocante –, nous nous voyons contraints de faire cette déclaration. Le Président de ce pays et son régime – dont on sait qu'ils mentent comme ils respirent – ont choisi une fois de plus de détourner l'attention des accusations proférées contre eux en propageant des mensonges. Ils ont donc répandu des mensonges concernant les raisons de leur invasion patente de la République démocratique du Congo – en violation de toutes les règles et coutumes du droit international – en ayant recours à des prétextes

légers qui incluent la nécessité de contenir un danger provenant du Soudan. Ces prétextes comprennent les accusations mensongères contenues dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre conseiller de l'Ouganda (S/2001/378), que le Ministre ougandais a décrit aujourd'hui comme présentant la position officielle de son pays concernant le rapport du Groupe d'experts.

Les faits parlent toujours d'eux-mêmes. La frontière entre le Soudan et la République démocratique du Congo est à l'heure actuelle, comme depuis 10 ans, sous le contrôle des rebelles du Sudan People's Liberation Army (SPLA) au Sud-Soudan. En outre, depuis 1996 la frontière avec l'Ouganda se trouve également sous le contrôle des rebelles agissant en collusion avec ce pays, qui a également entrepris une invasion semblable du territoire soudanais. La localité sous contrôle du Gouvernement soudanais la plus proche se trouve à plus de 150 miles de la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda.

Comment peut-on alors logiquement accepter les faux prétextes si souvent invoqués par les dirigeants ougandais? Les prétextes qui ne cessent d'être invoqués par le régime ougandais pour prétendre que l'invasion de la République démocratique du Congo a été entreprise pour mettre un terme aux menaces pour la sécurité de l'Ouganda venant du Soudan n'ont pas tenu très longtemps. Car le rapport du Groupe d'experts a révélé un fait qui est maintenant devenu très évident pour tous, que nous avons souvent répété dans cette salle, à l'Assemblée générale et dans d'autres instances, et qui pourtant n'a pas trouvé d'écho. Nous avons dit à plusieurs reprises que l'invasion ougandaise de la République démocratique du Congo faisait partie d'une machination très dangereuse de la part de ce pays, visant à exploiter les richesses de la République démocratique du Congo. C'est aussi la conclusion à laquelle a abouti le Groupe d'experts chargé par le Conseil de mener une enquête sur ces violations.

Les paragraphes 27 et 28 du rapport indiquent clairement que l'intervention de l'Ouganda dans les zones où sont situées les mines d'or et de diamants est due à des raisons économiques et financières. Les prétextes politiques et la sécurité n'étaient simplement qu'un écran pour dissimuler les opérations systématiques et à grande échelle ayant pour but de piller la richesse de la République démocratique du Congo. En fin de compte, ces opérations étaient menées dans

l'intérêt du Président corrompu de l'Ouganda et des membres corrompus de sa famille. L'Ouganda prétendil que c'est le Soudan qui a donné l'ordre de mettre sur pied le Groupe d'experts, ou que c'est le Soudan qui a mené les enquêtes ou rédigé le rapport de ce Groupe? La lettre de l'Ouganda et son message qui vise le Soudan sont, à notre avis, une insulte à l'intelligence des autres.

Le régime ougandais qui essaye de convaincre la communauté internationale, en utilisant des prétextes illogiques et totalement dépourvus de sens, pour justifier son agression contre la République démocratique du Congo, est le même régime qui provoque des crises et des catastrophes qui sévissent dans la région des Grands Lacs. C'est le même régime qui menace la paix et la sécurité régionales. C'est ce régime-là qui a violé les principes internationaux – et en particulier la Charte des Nations Unies et la charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – en se livrant à une action sans précédent qui va à l'encontre de tous les principes internationaux régissant les relations internationales.

Même si nous partons de l'hypothèse que l'Ouganda est intervenu en République démocratique du Congo pour des raisons de sécurité, un tel prétexte devrait néanmoins être clairement condamné par le Conseil de sécurité, car, du point de vue des relations internationales, il représente une logique erronée concernant la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Cette justification est très dangereuse car elle pourrait en théorie permettre à n'importe quel État d'attaquer l'Ouganda sous le même prétexte. Il faut également se souvenir que plusieurs pays voisins de l'Ouganda connaissent eux-mêmes des menaces d'ordre sécuritaire venant du territoire ougandais, notamment le soutien direct apporté par le Gouvernement ougandais à des terroristes, à des hors-la-loi, à des mercenaires et à des ravisseurs d'enfants.

Le régime ougandais qui est venu se plaindre au Conseil aujourd'hui de l'appui apporté par le Soudan à des groupes rebelles en Ouganda est le même régime qui s'est allié avec le mouvement rebelle au Sud-Soudan et qui fournit de la logistique et du matériel militaire à ces rebelles pour leurs actions terroristes au Sud-Soudan. En fait, le régime ougandais se livre également à l'exploitation et au pillage systématiques des ressources naturelles du Soudan dans les zones proches de la frontière ougandaise qui sont occupées par les rebelles, tout comme il le fait en République démocratique du Congo. Nous avons également des informa-

tions qui font état du pillage systématique de l'or, du bois et de l'ivoire soudanais. Ceci montre clairement que la clique corrompue qui est au pouvoir en Ouganda ne s'est pas contentée des richesses pillées en République démocratique du Congo, des richesses qui ont transformé l'Ouganda du jour au lendemain en État exportateur d'or et de diamants. Ils sont plutôt allés plus loin et sont venus piller le Sud-Soudan.

Le régime ougandais peut invoquer toutes sortes de motivations et recourir à toutes sortes de prétextes. Mais il ne parviendra pas à convaincre la communauté internationale que son intervention en République démocratique du Congo était due à des raisons de sécurité. Les preuves sont claires et le rapport parle de luimême; sans mentionner le fait que les dirigeants ougandais sont réputés pour être des sanguinaires et pour avoir des visées expansionnistes connues de tous.

Le Président ougandais doit être considéré comme le nouvel Hitler de l'Afrique. Il essaie de bâtir un empire illusoire avec les crânes des innocents massacrés dans la région des Grands Lacs.

Le Soudan a répondu à toutes les initiatives et à tous les mécanismes qui ont été proposés en vue de mettre fin aux différends qui l'opposent à l'Ouganda. Malheureusement, cela n'a pas été suivi d'effets car l'Ouganda n'a pas manifesté la volonté politique nécessaire et s'est au contraire efforcé de faire obstacle à toutes les mesures convenues.

Les dirigeants ougandais doivent prendre conscience du fait qu'ils ne sont plus protégés par des forces derrière lesquelles ils peuvent s'abriter tandis qu'ils appliquent leur propre programme. Le Président ougandais ne sera plus l'enfant gâté de certaines puissances. Les temps changent, les intérêts aussi. Toutes les actions immorales qui ont eu lieu sont à présent mises au grand jour.

Le Soudan rejette totalement les accusations ougandaises qui visent à l'impliquer dans un combat individuel. C'est là une tentative désespérée de détourner l'attention des crimes de pillage attestés, dont le rapport dont est saisi le Conseil fait clairement état. Le Soudan demande au Conseil de sécurité d'agir avec détermination, une fois qu'il aura réuni toutes les preuves et tous les faits, afin d'empêcher les dirigeants ougandais, qui ont officiellement reconnu l'invasion de la République démocratique du Congo, de poursuivre leur ligne de conduite et de continuer à piller les richesses de ce pays tout en y maintenant leur présence.

Le Président (parle en anglais): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mangueira (Angola) (parle en anglais): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais vous féliciter au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je voudrais également féliciter le Président sortant pour la façon compétente et sage dont il a dirigé les travaux du Conseil durant son mandat.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire la gratitude que nous éprouvons du fait que le Conseil ait organisé cette séance publique sur le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, et pour saluer la présence des Ministres de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi.

Le rapport à l'étude est un document d'une importante valeur pratique qui décrit les diverses modalités du pillage massif et de l'exploitation illégale des ressources naturelles qui ont cours en République démocratique du Congo. Il met un accent particulier sur les ramifications et les liens qui existent entre le financement de ces activités et la poursuite du conflit dans ce pays. Nous félicitons le Groupe d'experts pour leur excellente recherche.

Les circonstances qui entourent la présence et le mandat de l'Angola et de ses alliés en République démocratique du Congo sont bien connues. Le rapport établit en fait une nette distinction entre le rôle des « forces invitées » et celui des « forces d'invasion » lorsqu'il fait allusion à l'Angola et à la Namibie en tant que pays qui financent leur participation à ce conflit avec des sommes d'argent provenant de leur budget ordinaire et qui ne se comportent pas de façon suspecte.

Dans le cas de l'Angola, cette distinction montre que l'on reconnaît la politique de mon gouvernement, fondée, notamment, sur le principe de la défense de la souveraineté d'un pays et de ses frontières; sur le respect de la souveraineté des autres États; et sur la poursuite d'une politique de bon voisinage.

Il ne fait pas de doute que la question du Congo ne pourra être réglée que si l'on applique les accords de Lusaka et leurs protocoles additionnels, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui stipulent les conditions préalables indispensables pour une solution durable aux questions soulevées dans le rapport, telles que le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses — processus dans lequel la communauté internationale peut jouer un rôle important.

Pour terminer, nous comprenons bien que les recommandations du Groupe d'experts feront l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil, notamment pour ce qui est de l'adoption de mesures concrètes visant à mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources naturelles et à chercher indemnisation et réparation pour les dégâts causés en République démocratique du Congo.

Le Président (parle en anglais): L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (Tanzanie) (parle en anglais): Ma délégation est heureuse d'avoir la possibilité de prendre la parole au Conseil de sécurité dans le cadre de ce débat public consacré à la République démocratique du Congo. Ma délégation se félicite du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Nous le voyons comme une contribution notable à notre effort collectif visant à créer les conditions indispensables à la paix et la prospérité pour la République démocratique du Congo et son peuple.

La Tanzanie est un pays qui a une frontière commune avec la République démocratique du Congo. À la suite de la guerre dans ce pays, nous avons dû accueillir des réfugiés de la République démocratique du Congo. Nous avons également douloureusement été les témoins de leur souffrance, comme nous devons porter le fardeau de les accueillir. Ce phénomène a détourné notre attention des questions urgentes de développement dans nos régions frontalières.

S'agissant de la République démocratique du Congo, pour mon Président, M. Benjamin Mkapa, et son gouvernement, rien n'est aussi important que la paix dans ce pays. La paix en République démocratique du Congo répond donc non seulement à l'intérêt de la République démocratique du Congo, mais également à notre propre intérêt.

À cet égard, nous relevons avec une vive préoccupation les allégations du Groupe d'experts figurant au paragraphe 145 du rapport sur le rôle des ports et aéroports à Dar es-Salaam en tant que lieu de transit pour ce qui est décrit comme des activités commerciales du RCD-Goma ainsi que celui de la Banque de Tanzanie en tant que lieu de dépôt des diamants de la République démocratique du Congo avant d'être réexpédiés, selon le rapport, vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Afrique du Sud. Ces allégations nous paraissent graves.

Il est utile de noter que ces allégations sont faites dans la partie III du rapport, « Liens entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite du conflit ». L'implication évidente et peut-être involontaire est naturellement que le port, l'aéroport et la Banque de Tanzanie servent, sciemment ou non, à financer la poursuite de la guerre en République démocratique du Congo. Si ces affirmations s'avéraient exactes, ces activités seraient sans aucun doute en violation flagrante de la politique et des engagements énoncés par le Gouvernement. Le Gouvernement a donc lieu de s'intéresser à la véracité de ces allégations.

Malheureusement, le rapport ne nous y aide guère. Au paragraphe 145, il affirme que la majorité des informations obtenues de documents et de personnes à Dar es-Salaam et ailleurs

« montrent clairement que le RCD-Goma et d'autres commercialisent les ressources naturelles de la République démocratique du Congo – or, diamants et bois – via Dar es-Salaam ».

Mais ce paragraphe indique que le RCD-Goma a mis en place un mécanisme qui donne une apparence de légitimité aux documents couvrant les chargements et « qui, d'après les timbres et des signatures, auraient été délivrés à Kinshasa et à Lubumbashi ».

Et pourtant, ce qui étonne, le rapport n'arrive pas à déterminer les parties susceptibles en Tanzanie, de traiter ces documents au pied de la lettre et de bonne foi. Cela est particulièrement important car en tant que pays, nous avons l'obligation légitime de faciliter les chargements légaux de marchandises vers ou depuis les pays sans littoral sur nos frontières de l'ouest, y compris l'est de la République démocratique du Congo, comme convenu entre nos deux gouvernements.

En outre, il est également préoccupant qu'au paragraphe 146, le rapport affirme que

« Les expéditions d'or, de diamants et de bois sont également organisées [à Dar es-Salaam] en coopération avec une société probablement créée pour faciliter les opérations financières et logistiques du RCD-Goma. »

Les représentants du RCD et la société en question ne sont pas identifiés. Il est encore plus troublant de noter que, dans le même paragraphe, l'on indique « qu'il ne s'agit pas des opérations effectuées par le Gouvernement rwandais via Kigali ». Mon gouvernement voudrait des précisions pour procéder à une enquête.

Mon gouvernement est disposé à jouer un rôle très constructif dans nos efforts pour mettre fin à la guerre en République démocratique du Congo. Mais nous ne le pouvons qu'avec des faits irréfutables ou un processus transparent. Nous savons trop bien que la tâche des experts n'a pas été facile, mais dans les circonstances actuelles, il nous est difficile de répondre de façon constructive et effective aux allégations figurant aux paragraphes 145, 146, 182 et 191 du rapport.

Pour mon gouvernement, la porte du dialogue avec le Groupe et le Conseil reste ouverte. Malheureusement et bien que les informations des paragraphes 145, 146, 182 et 191, apparemment obtenues au moyen de tiers, montrant « clairement » l'utilisation d'entités en Tanzanie comme lieu de transit pour la commercialisation inappropriée des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, le Groupe a choisi de ne pas aller à Dar es-Salaam, comme le montre l'annexe II du rapport, et de ce fait, aucun responsable gouvernemental ni Tanzanien connu n'a été interviewé. Cette négligence a peut-être involontairement affecté la pertinence des parties du rapport que nous évoquons. Cette importante lacune doit être corrigée.

Nous continuons d'exprimer notre volonté de coopérer. Nous le faisons dans l'intérêt de la paix en République démocratique du Congo et également de la paix et de la prospérité régionales.

Pour terminer, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour exprimer nos vifs regrets à la suite de la mort de six employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le mois dernier, en République démocratique du Congo. Nous exprimons nos sincères condoléances au CICR et aux familles affli-

gées. Nous condamnons les auteurs de cet acte odieux; ils ne doivent pas rester impunis.

Le Président (parle en anglais): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jokonya (Zimbabwe) (parle en anglais): À l'instar de mes collègues qui sont intervenus avant moi, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Venant juste après la publication du rapport du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo, cette séance a lieu à un moment idéal, et ma délégation s'estime privilégiée d'exprimer ses vues sur une question aussi importante au Conseil de sécurité.

Ma délégation se félicite du débat public sur le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, et voudrait saisir cette occasion pour féliciter la Présidente, Mme Ba-N'Daw, et son Groupe, pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé en si peu de temps. Mme Ba-N'Daw et son équipe peuvent confirmer que, fidèle à sa parole, le Zimbabwe a pleinement coopéré avec le Groupe, lorsque ce dernier a visité Harare durant son enquête.

Le rapport révélateur dont nous sommes saisis donne une idée sur les aspects économiques sous-jacents aux conflits armés contemporains dans la sous-région des Grands Lacs. Pour le Zimbabwe, ce rapport justifie ce que nous avons toujours dit : la cause véritable du conflit en République démocratique du Congo n'est pas le vacarme des doléances, mais la force silencieuse de l'avidité.

Avec l'incapacité passée de la communauté internationale à expliquer la présence d'objectifs économiques et situations de conflit, qui a parfois gravement sapé les efforts internationaux de coordination de fragiles accords de paix, ce rapport – réquisitoire contre les pays ayant envahi le Congo – devrait inciter le Conseil à tout faire pour assurer le retrait du Congo, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, des forces non invitées.

Je me hâte de dire que, si les efforts des États entreprenants et agresseurs au Congo pour bien profiter de la guerre par le pillage et d'autres formes d'accumulation violente, ne sont certes pas un phénomène nouveau, cela a été rendu possible par la participation calculée d'un secteur privé international qui devrait également avoir honte d'adopter une attitude neutre face à un conflit qui a coûté la vie à 3 millions de Congolais innocents. Le secteur privé international, particulièrement les secteurs de l'extraction et des services, doivent s'engager à établir comment ils voient le rôle qu'ils ont joué pour attiser et entretenir le conflit en République démocratique du Congo.

Dans la foulée des conclusions de ce rapport, ma délégation trouve très difficile de soutenir la thèse des « préoccupations sécuritaires » des États agresseurs, d'une part, et l'argument de « doléance » de leurs substituts.

Nous pouvons débattre ça et là des doléances des groupes rebelles, mais ce rapport montre sans le moindre doute que ce que nous avons au Congo est une rébellion motivée par l'appât du gain.

Même si ma délégation n'a pas l'intention de développer ce point, rappelons-nous l'histoire des deux ivrognes qui se battaient parce qu'ils étaient saouls, et qui, interrogés sur l'altercation, justifiaient leur comportement d'ivrogne par des doléances en avançant : « Il m'a frappé le premier ». La vraie cause du conflit - l'ivresse - était masquée par leurs prétendues doléances. Dans un conflit réel, comme on le voit au Congo, ces propos de doléances, que ce soit sur des thèmes ethnique, politique ou social, masquent également les réalités sous-jacentes quant à l'origine du conflit. Mais, grâce à ce rapport, il est maintenant clair que la dotation prodigieuse du Congo en richesses naturelles est devenue une malédiction et non une bénédiction. La communauté internationale a pour obligation de criminaliser le commerce des matières premières grâce auquel les États agresseurs ont profité de la guerre.

Ma délégation note avec intérêt que ce rapport identifie le Zimbabwe comme un « cas particulier ». C'est fort intéressant. Dans la déclaration de son président du 2 juin 2000 (S/PRST/2000/20), le Conseil de sécurité demandait au Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo avec pour mandat de réunir les informations sur toutes les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, ce, notamment en violation de la souveraineté de ce pays. Ayant cela à l'esprit, permettez-moi de rap-

peler au Conseil que le Zimbabwe est au Congo à l'invitation du gouvernement légitime de ce pays.

Le 27 mars 2001, le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a pris la parole au Parlement du Zimbabwe. Après avoir exprimé sa gratitude pour la « solidarité africaine » affichée par le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie en réponse à la demande du gouvernement légitime de la République démocratique du Congo pour défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté, et après avoir invité et encouragé une coopération économique mutuellement profitable entre le Zimbabwe et la République démocratique du Congo et évoqué « nos projets communs comme les Mines de Senga », entre autres, il a dit cecci :

« Les opérations conjointes entre nos deux gouvernements ne doivent pas être confondues avec le pillage des ressources minérales de la République démocratique du Congo, comme c'est le cas dans les zones occupées de mon pays ».

Il a poursuivi en invitant les experts des deux parties à présenter « de nouveaux projets créatifs qui bénéficieront à nos deux pays » et a ajouté que « nous devons accélérer la mise en œuvre du mémorandum d'accord qui incluait la libre circulation des biens et des personnes entre nos deux pays ». Le Président Joseph Kabila a conclu en disant que :

« Les relations entre la République démocratique du Congo, l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe en particulier et la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe en général doivent être un bon exemple d'intégration et de coopération en Afrique australe. »

Qui est mieux qualifié pour se prononcer sur la légalité de la coopération économique entre le Zimbabwe et la République démocratique du Congo que le Président de la République démocratique du Congo luimême?

Le rapport qui nous est soumis insinue que mon Président, Robert Gabriel Mugabe, aurait dit à des interlocuteurs anonymes que feu le Président Kabila lui avait donné une concession minière. On laisse entendre ici que mon président aurait tiré un profit personnel de l'intervention du Zimbabwe en République démocratique du Congo. Dans la même foulée, le Groupe dit, au paragraphe 165 qu'il « ne tire aucune conclusion » de la coopération économique du Zimbabwe avec la Ré-

publique démocratique du Congo. Pourquoi alors permet-il que cette insinuation soit incorporée au rapport? Mon gouvernement la rejette avec le mépris qu'elle mérite.

Comme l'a indiqué le Président Joseph Kabila, les opérations conjointes et autres opérations de sociétés zimbabwéennes en République démocratique du Congo sont honnêtes et sont effectuées au titre d'accords avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et conformément aux lois de ce pays.

Permettez-moi de remarquer que de nombreux pays et de sociétés étrangères, la majorité provenant de pays développés, opèrent en République démocratique du Congo conformément au droit international et aux lois nationales de ce pays de la même façon que le Zimbabwe sans être considérés comme « cas particuliers ».

L'explication par le Président Joseph Kabila de l'intervention du Zimbabwe au Congo diffère donc énormément des conclusions tirées par le rapport qui nous est soumis, et il n'est pas compliqué de voir pourquoi.

Parce que le rapport traite l'intervention du Zimbabwe au Congo d'un point de vue qui ne tient pas compte de l'histoire, cela rend futile tout l'exercice par lequel le Groupe se félicite d'avoir fait son travail en présentant des conclusions de non-coopération, mais à tort.

Pour rétablir la vérité, remontons à 1998. Lors du Dialogue international pour l'Afrique australe sur le partenariat avisé, qui a eu lieu en Namibie dans la ville côtière de Swakopmund à la fin juillet 1998, le Président Museveni de l'Ouganda avait demandé au Président Mugabe, en sa qualité de Président de l'Organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de convoquer une séance pour discuter de la situation en République démocratique du Congo. Museveni avait dit au Président Mugabe, du Zimbabwe, au Président Mkapa, de Tanzanie, et au Président Nujoma, de Namibie, que des troubles se préparaient à l'est du Congo, et que Mugabe et ses collègues devaient appeler Kabila, de la République démocratique du Congo, et Bizimungu, du Rwanda, pour vérifier ce qui se passait.

Suite à la demande du Président Museveni, le Président Mugabe a organisé une réunion au sommet de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Zambie, de la Tanzanie et du Zimbabwe à Victoria Falls les 7 et 8 août 1998. Le désaccord au sommet de Victoria Falls quant à la nature du conflit en République démocratique du Congo - rébellion interne contre Kabila, comme le prétendaient le Rwanda et l'Ouganda, ou invasion étrangère – s'est traduite par la mise en place d'un comité comprenant la Namibie, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe et qui a eu un double mandat. Le mandat était le suivant : vérifier si les combats en République démocratique du Congo étaient le résultat d'une rébellion interne ou d'une agression par les pays voisins, et recommander une façon de procéder, selon les conclusions.

À la suite de quoi les Ministres des affaires étrangères de Namibie, de Tanzanie et de Zambie, avec à leur tête le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, se sont rendus en Ouganda, au Rwanda et en République démocratique du Congo, y compris à Goma, du 11 au 18 août. Pendant son voyage, l'équipe a longuement discuté avec les Présidents Museveni, Bizimungu, Kabila et Kagame et les dirigeants des rebelles à Goma, ainsi qu'avec les populations de l'est du Congo, concernant la situation de guerre.

L'équipe ministérielle a conclu que, bien qu'il y eût des rebelles en République démocratique du Congo, il y avait des preuves claires et irréfutables d'une invasion étrangère qui étayait la rébellion. Outre les rapports de témoins oculaires selon lesquels des soldats rwandais étaient passé par le front, il y a également eu une coïncidence intéressante : la rébellion n'a commencé qu'après que Kabila eut renvoyé les officiers rwandais de l'armée de la République démocratique du Congo.

S'étant rendu compte qu'il ne pouvait pas repousser les envahisseurs étrangers à lui seul, feu le Président Kabila a demandé l'aide des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Cette demande a été faite lors d'une réunion du Comité inter-États pour la défense et la sécurité qui s'est tenue à Harare le 18 août et qui portait sur la situation en République démocratique du Congo. L'intervention militaire de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe découlait de cet appel lancé par le Gouvernement internationalement reconnu de la République démocratique du Congo, pays membre de la

SADC. De plus, la demande de la République démocratique du Congo à la SADC était conforme à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui traite du droit d'un État de demander une assistance militaire lorsque sa sécurité, sa souveraineté et son intégrité territoriale sont menacés. La décision d'intervenir était également conforme à une résolution que le Comité inter-États pour la défense et la sécurité a adoptée à une réunion tenue en 1995 au Cap en Afrique du Sud, lors de laquelle les pays de la SADC ont accepté de prendre collectivement des mesures en cas de tentatives de coup d'État visant à écarter un gouvernement par des moyens militaires. C'est dans cet esprit que des soldats du Botswana et de l'Afrique du Sud sont intervenus au Lesotho en 1998, pour réprimer une mutinerie armée contre le gouvernement.

Conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, le Zimbabwe a commencé à retirer ses forces du Congo et ma délégation tient à saisir cette occasion pour réaffirmer que le Zimbabwe n'a pas de dessein secret au Congo et ne cherche qu'à protéger son intégrité territoriale et sa souveraineté.

Je voudrais également rappeler le rôle que le Zimbabwe a joué dans la cause de la libération et de la dignité de l'Afrique. Le Zimbabwe a déployé ses forces au Mozambique en 1995 pour lutter, aux côtés des forces du Mozambique, contre la RENAMO, un équivalent de l'apartheid en Afrique du Sud. Ces mêmes contingents sont demeurés au Mozambique pendant sept ans et ont effectivement contribué à mettre fin à la guerre au Mozambique, et ce avec un seul objectif : aider le Mozambique à retrouver la paix, la stabilité et le développement.

Ma délégation appuie les recommandations du Groupe d'experts quant aux grands thèmes que sont les sanctions contre les pays et les personnes qui participent aux activités illégales; les mesures préventives pour éviter que la situation actuelle ne se reproduise; les réparations aux victimes de l'exploitation illégale des ressources naturelles; l'amélioration des mécanismes et des règlements internationaux régissant certaines ressources naturelles; et les questions de sécurité.

En conclusion, je voudrais citer David Keen, qui a observé :

« Les conflits peuvent créer des économies de guerre, souvent dans les régions contrôlées par les rebelles ou les seigneurs de la guerre et liées à des réseaux commerciaux internationaux dans

lesquels les membres de groupes armés peuvent profiter du pillage. Dans de telles circonstances, mettre un terme aux guerres civiles devient difficile. Il peut ne pas être souhaitable de gagner; la raison d'être de la guerre peut être précisément la légitimité qu'elle confère à des actes qui, en temps de paix, seraient considérés comme des crimes. »

L'adoption des recommandations du rapport permettra de décourager les forces qui, sous prétexte de rechercher la sécurité, ont déchaîné la violence à l'encontre du peuple congolais.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État des affaires étrangères et de la coopération régionale de l'Ouganda.

M. Mbabazi (Ouganda) (parle en anglais): Je tiens, tardivement, à offrir nos condoléances aux familles éprouvées des six employés du Comité international de la Croix-Rouge morts dans l'est du Congo, et à informer le Conseil que les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont entrepris de contribuer aux efforts faits pour enquêter sur cet acte criminel et en dépister les responsables.

Je voudrais aussi informer le Conseil qu'il y a deux jours, le 1er mai, à la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, vers 18 heures, heure locale, un camion rempli de personnes de la région qui revenaient du marché de l'autre côté a été attaqué, vraisemblablement par des Interahamwe. Le dirigeant musulman local et son épouse ont été tués, ainsi que deux hommes d'affaires; trois autres personnes ont été blessées. Cet incident s'est produit tout près de l'endroit où – en mars 1999, je crois – huit touristes et un gardien de parc ougandais ont été tués par ces mêmes forces. J'ai pensé devoir donner cette information au Conseil afin qu'il soit au courant de la situation qui règne dans la zone frontalière.

Enfin, je voudrais simplement dire que je ne répondrai pas à la déclaration faite par le représentant du Soudan, de crainte qu'on ne puisse pas nous différencier.

Le Président (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Ouganda de sa déclaration concernant les efforts de coopération déployés par son pays pour que les meurtriers des employés du Comité international de la Croix-Rouge soient traduits en justice.

Je donne la parole à l'Envoyé spécial du Président de la République rwandaise.

M. Mazimhaka (Rwanda) (parle en anglais): Je voudrais faire quelques observations finales sur ce débat qui, je pense, a été très éclairant et instructif pour ma délégation pour ce qui est de l'inspiration et du sens de cette enquête très importante que le Conseil a entreprise.

Nous avons tenté de réaffirmer devant le Conseil aujourd'hui les raisons historiques de notre présence au Congo. Les problèmes de sécurité dans nos pays – le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi – dû aux forces criminelles basées en République démocratique du Congo sont indéniables. Les exemples abondent. Mon collègue vient de mentionner certains des plus récents. Ce problème doit être réglé par le Conseil et nous-mêmes, grâce au processus que nous avons entrepris afin que les choses se normalisent dans cette région. C'était là l'une de nos recommandations.

Malheureusement, avant même la fin de cette séance, nous avons commencé à voir les répercussions de certains des problèmes à notre avis inhérents au rapport. Les pays membres qui n'ont pas collaboré avec le Groupe d'experts ont saisi l'occasion, aujourd'hui, de venir apostropher tout le monde et clamer leur innocence dans l'exploitation des ressources du Congo. Ce fut le cas des déclarations faites par les représentants de la Namibie et du Zimbabwe. Ils ont profité de cette occasion pour relancer des débats que nous pensions clos, des débats de parties invitées ou non à l'Accord de Lusaka. Cela n'est vraiment pas très utile, et ils trouvent le courage de le faire dans le rapport dont ils pensaient qu'il était le point de départ de tout ceci.

Même si tel était le cas, je ne pense pas que le Gouvernement de la République démocratique du Congo aurait invité la Namibie et le Zimbabwe à venir se livrer à des pillages. Rien donc ne justifie l'autosatisfaction, parce qu'ils n'ont pas coopéré avec le Groupe.

Mon collègue ne l'a pas dit, mais je pense qu'il importe de noter que l'intervention du Président du Soudan a simplement repris une question qu'avait sou-levée le Ministre Mbabazi concernant le fait que les personnalités de notre région sont indûment exposées à des insultes, et je crois que le courage et l'occasion en ont été donnés par le débat d'une cause d'ailleurs digne d'intérêt, à savoir l'enquête sur l'abus des ressources

du Congo. Je pense que nous devrions veiller à ce qu'aucune autre mesure ne soit prise sur la base de ce rapport tant qu'il n'y aura pas eu une enquête approfondie et un débat plus exhaustif que celui que nous avons eu aujourd'hui.

Je tiens à répéter devant le Conseil que le Gouvernement du Rwanda va de nouveau coopérer avec le Groupe d'experts lorsque celui-ci s'acquittera de son mandat prorogé.

Le Président (parle en anglais): Je remercie l'Envoyé spécial de sa déclaration et de son affirmation répétée d'être prêt à coopérer avec le Groupe d'experts à l'avenir.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je voudrais remercier les ministres ainsi que la Présidente et les membres du Groupe d'experts pour leurs travaux et pour leur contribution à cette phase de notre débat. Je pense que, comme vient de le dire l'Envoyé spécial, le débat aura été très instructif à bien des égards. Il existe des différences de perspectives, bien entendu, mais il semble qu'il y ait lieu d'espérer que des progrès

pourront se faire pour régler les questions soulevées et examinées aujourd'hui.

Je voudrais exprimer mon espoir personnel qu'à l'avenir les débats tenus en ces lieux sur cette question et d'autres se garderont de tous propos excessifs qui ne servent pas les objectifs du Conseil.

Le point de vue du Conseil lui-même concernant cette phase de notre discussion sur la République démocratique du Congo sera exposé dans une déclaration que je ferai au nom du Conseil très bientôt, en l'occurrence dans cinq minutes.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question à l'ordre du jour. Il en restera saisi.

La séance est levée. Elle sera suivie dans cinq minutes par la prochaine séance du Conseil.

La séance est levée à 17 h 50.